



Nieul87

## Mairie de Nieul

87510

Tel 05.55.75.80.23

Membres :	19
Présents :	18
Représentée :	1
Exprimés :	19
OUI :	19
NON :	0
Abst :	0

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 087-218710705-20260321-DL\_2026\_17-DE

2026/17

### EXTRAIT du Registre des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

21 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le-vingt-un mars, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NIEUL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salles des Fêtes sous la Présidence de Laurent Bila, Maire. Date de la convocation : : 17 mars deux mil vingt-six.

Présents : Bila Laurent, Chaumont Marie-Claude, Ruaud Jean-Luc, Giannoni Virginie, Auzemery Laurent, Boulesteix Myriam, Pagnou Pascal, Bruyère Nathalie, Crespy Benjamin, Gaspard Céline, Détienne Aurélien, Mazin Clément, Malric Claire, Moulaine Charles, Piralla Sandra, Quette Pierre, Reauly Paola, Tronche Imanol

Absente excusée : Lecointre Marie-France donne procuration à Chaumont Marie-Claude

Secrétaire de séance : Giannoni Virginie

#### Objet : Fixation du nombre des adjoints

Vu les articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permettant aux Conseils Municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal ;  
Considérant que l'effectif légal du Conseil Municipal de Nieul est de 19, le nombre des adjoints au Maire ne peut dépasser 5 adjoints ;  
Vu la proposition de Monsieur le Maire de créer 5 postes d'adjoints au Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE**, à l'unanimité, de créer **5 postes d'adjoints au Maire**.
- **CHARGE Monsieur le Maire de procéder immédiatement à l'élection de ces 5 adjoints au Maire**.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme, à Nieul le 23 mars 2026

Le secrétaire de séance,  
Virginie Giannoni.



Monsieur le Maire,  
Laurent Bila.